

Vendre des vessies pour des lanternes



Vendre des vessies pour des lanternes est une expression qui qualifie bien l'attitude de certains élus du Conseil Départemental, du Grand Annecy et de la Commune de Sevrier, en présentant, à la veille* de la **concertation publique sur le projet de Liaison Ouest du Lac d'Annecy** (répondant au doux nom de **LOLA**) le nouveau tunnel sous le Semnoz comme étant une « **nécessité absolue pour fluidifier le trafic et permettre un moyen de transport collectif performant.** » est une escobarderie majeure et un acte déloyal vis-à-vis des riverains du Lac d'Annecy. *Cet automne ?

Sommes-nous assez crédules pour accepter comme vérité unique une telle tartuferie ? Il faut espérer que **nos concitoyens répondront massivement NON** à cette funeste entreprise. Il suffit de réfléchir un instant pour comprendre que ce n'est pas la solution, en effet le nombre de véhicules en amont du tunnel sera-t-il diminué ? Non, bien sûr, les bouchons se formeront à **St-Jorioz et Duingt** (chez les voisins, c'est moins grave en somme). Sans parler de la RD1508 dont la capacité reste inchangée ...

De plus proposer un **pseudo BHNS** (Bus à Haut Niveau de Service) d'un autre siècle, **diesel** coincé dans la circulation actuelle est non seulement un abus de langage mais une véritable tromperie qui n'est pas de nature à inciter l'automobiliste à abandonner sa chère voiture tellement confortable, même si elle pollue un maximum à rouler au pas. Il serait intéressant de connaître la solution adoptée pour le Pseudo BHNS au niveau du tunnel.

Et cerise sur le gâteau, non seulement **le tunnel sous le Semnoz** n'apportera pas de solution, mais il **aggravera la situation d'une façon catastrophique**. En effet, selon la dernière étude commandée par le **Conseil Départemental et la C2A (BG Ingénieurs, 2015)** : à l'horizon 2030 et en heure de pointe du matin, **le projet tunnel + BHNS provoquerait une augmentation moyenne du trafic sur la rive ouest de +50%**. Cette augmentation moyenne se déclinerait ainsi :

Tronçon	Direction	Hypothèse basse	Hypothèse haute
St Jorioz – Sevrier	Vers Annecy	+ 32%	+ 43%
Duingt – St Jorioz	Vers Annecy	+ 56%	+ 75%

Cette étude, comme les précédentes (**SYSTRA 2013, TTK 2012**), montre que ce tunnel à plusieurs centaines de millions d'euros aux frais du contribuable serait un véritable **ASPIRATEUR À VOITURES** vers la rive ouest du lac, provoquant sur l'ensemble de cette rive au sud de Sevrier Riant-Port une augmentation considérable du trafic, des embouteillages, de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre. C'est pourquoi il est difficile de comprendre les raisons de cet entêtement à vouloir absolument réaliser un nouveau tunnel sous le Semnoz, **il y a-t-il une raison secrète ou invouable ?**

Alors, Mesdames et Messieurs les « grands » élus renoncez à cet affligeant projet de tunnel sous le Semnoz, parce que le (nouveau) **tunnel sous le Semnoz est une folie**. Une folie dans tous les sens du terme, **dangereux***, **destructeur de l'environnement, inefficace et déjà obsolète** et finira par coûter **plus de 500 millions d'euros*** au contribuable, est-ce bien raisonnable en cette période de disette financière ? *Si ce montant vous paraît exagéré alors, **est-ce trop demander de connaître le montant prévisionnel total du coût de ce tunnel avec tous les aménagements avant la concertation publique sur le projet de Liaison Ouest du Lac d'Annecy ?** En espérant qu'il ne soit pas nécessaire de recourir à la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (**CADA**) ? Ce n'est pas une menace, c'est une promesse.

***Le 3 novembre 2017, l'incendie du tunnel du Mont Sion sur l'A41 (tunnel bitube de 3,1 km) n'a pas fait de victime, c'est en partie parce qu'il est conforme à la norme européenne.** Depuis l'incendie du tunnel du Mont Blanc du 24 au 26 mars 1999 (tunnel monotube) qui causé **la mort de**

trente-neuf personnes, la réglementation concernant la sécurité des tunnels, a profondément évoluée. Ce nouveau tunnel (monotube) sous le Semnoz serait en contradiction avec les exigences de sécurité minimales applicables aux tunnels de plus de 500 m de long, notamment avec la **Directive 2004/54/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004**.

Et surtout parce qu'il existe d'autres solutions (parmi celles proposées par le Conseil Municipal de Sevrier le 20 juin 2014) qui devraient faire l'unanimité et démontrer une véritable volonté politique et administrative de faire le bien public. Et enfin de donner à nos enfants et petits-enfants la possibilité de continuer à respirer un air non pollué au bord d'un lac toujours aussi pur. Ces trois mesures ont prouvé leur efficacité et sont réalisables immédiatement et à peu de frais :

1. Interdiction de circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes entre 7 h et 9 h et entre 17 h et 19 h. (Code de la route Article R411-18 « Le préfet peut interdire temporairement la circulation d'une ou plusieurs catégories de véhicules sur certaines portions du réseau routier. Des arrêtés du ministre de l'intérieur et du ministre chargé des transports peuvent interdire la circulation d'une ou plusieurs catégories de véhicules durant certaines périodes, certains jours ou certaines heures sur tout ou partie du réseau routier... »

2. Basculement du trafic de transit à destination d'ALBERTVILLE sur les autoroutes A40, A410, A41, A43 et A430 par la mise en place d'une signalisation appropriée aux frontières et sur les grands axes de circulation du département. Des mesures similaires ont démontré leur efficacité lors des jeux olympiques d'Albertville de 1992.

3. Étalement du trafic de pointe sur une plus grande plage horaire par harmonisation sur la base du volontariat des horaires des grandes entreprises et administration. Un décalage de quelques minutes en période de pointe évite la formation de bouchons et augmente la fluidité. Il s'agit d'harmoniser les horaires d'ouverture et de fermetures des grandes entreprises et des administrations du bassin annécien. L'étalement du trafic de pointe, c'est des milliers d'heures de travail récupérées, des milliers de litres de carburant économisés et donc moins de pollution dans un milieu aussi sensible que le lac d'Annecy. NB : Une initiative similaire a été mise en œuvre avec succès par la SNCF.

Si ces trois mesures sont mises en œuvre, **une grande partie des difficultés de circulation seront résolues**. Les écaillies nous tomberont des yeux et nous verrons, si nous avons encore besoin d'un tunnel supplémentaire. Et enfin si cela ne suffit pas il faudra bien un jour limiter voire interdire la circulation du tous véhicules polluants. La mise en place de la vignette CRIT'Air est un premier pas. C'est pourquoi **il est indispensable de proposer AU PREALABLE** un système de transport propre à satisfaire la plupart des automobilistes.

Bien sûr il s'agira d'une véritable opération de séduction qui mettra en avant **un système de transport moderne**, par exemple le tram de Besançon le moins cher de France (15 millions / Km) ou pourquoi pas un PRT (Personal Rapid Transit) en français : Transport Personnel Rapide, automatique, modulaire, performant, économique, non polluant et indépendant des voies existantes, qui pourrait desservir l'ensemble de la population autour du lac d'Annecy. **Un système de transport qui s'intègre au paysage du lac d'Annecy pour devenir un atout touristique et un symbole de modernité.** Pratiquement sans emprise au sol, qui demande peu de travaux, donc pas de manque à gagner pendant les travaux pour les commerçants. Enfin un système transport remarquable par sa régularité, sa rapidité, son cadencement élevé, son amplitude horaire importante et son confort propre à séduire la plupart des automobilistes. C'est à ce prix que le pari peut être gagné, il faut l'envisager sérieusement.

Inciter les automobilistes à laisser leur véhicule sur les Parking Relais et utiliser les transports en commun, développer le covoiturage sur l'ensemble des rives du lac d'Annecy et du pays de Faverges, sont les étapes nécessaires et préalables pour fluidifier la circulation sur la RD1508.

Il est temps de sortir de notre silence et de **faire entendre raison**, si besoin est par les tribunaux administratifs et pourquoi pas par notre bulletin de vote, **à ceux qui par calcul ou laxisme permettent une pollution catastrophique et une véritable gabegie de l'argent public sans apporter de solution aux problèmes de la circulation sur la RD1508.**

Claude Mauriange, Conseiller Municipal de Sevrier le 26 juin 2018

En savoir plus : <http://www.citoyen-democrate.fr/mobilite.html>